

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 mars 2018 à 20 h 30

Lecture des délibérations.

Validation des procès-verbaux des réunions précédentes.

Approbation des comptes de gestion 2017 communal, assainissement, CCAS et lotissement des grandes laides.

Approbation des comptes administratifs 2017 communal, assainissement, CCAS et Lotissement des Grandes Laides. Le compte administratif communal laisse apparaître un excédent de fonctionnement et d'investissement. Le CCAS laisse apparaître un excédent de fonctionnement. Le compte administratif de l'assainissement présente un déficit de fonctionnement et d'investissement ainsi que celui du lotissement. Mais globalement l'ensemble cumulé des différents comptes administratifs 2017 **fait apparaître un solde excédentaire**.

Concernant le maître d'œuvre pour le préau et la chaudière, les dossiers actuels sont caducs. Une nouvelle étude englobant les 2 projets va être effectuée et des cabinets d'études seront recontactés.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, l'analyse des offres effectuées par l'ATEC 87 pour l'étude pour l'extension du cimetière. Le conseil décide de suivre le résultat de cette analyse et de choisir l'entreprise EGEH pour effectuer l'étude hydrogéologique pour le cimetière.

Pour la rénovation de la cloche, afin de pouvoir la descendre il est nécessaire de découvrir le clocher de l'église et de couper une poutre. Pour cela, 3 entreprises ont répondu pour ces travaux. Après consultation avec la société Bodet, 2 devis sont conformes à son attente. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal pour choisir l'entreprise pour modifier la charpente.

Comme les années précédentes, le conseil décide de faire rénover un registre d'état civil en 2018. Un devis sera demandé pour cette restauration.

Conformément à la loi NOTRe, concernant le transfert eau et assainissement à la communauté de communes, le conseil municipal décide de transférer l'assainissement en 2020 et l'eau en 2026.

Des devis supplémentaires vont être demandés à des entreprises pour le remplacement des gardes corps devant l'église et ainsi que pour les volets du presbytère.

Pour 2018, le conseil municipal a décidé de limiter l'augmentation des taux d'imposition à 1%. Les différents taux seront :

- taxe d'habitation : 11,17 %.
- taxe sur le foncier bâti : 11,33 %.
- Taxe sur le foncier non bâti : 61.20 %.

La commande d'un four pour la salle des fêtes a été effectuée. La livraison est prévue pour le milieu du mois d'avril.

Etant donné les nombreuses infiltrations d'eau générées par la vétusté de la toiture de l'église, le conseil municipal décide de réaliser les travaux de réfection de la toiture en 2019 au lieu de 2020.

Le changement des rambardes sur le site de Peyrassoulat a été effectué par les agents de la commune. Des panneaux de signalisation du site vont être installés rapidement.

Pour les travaux de voirie en 2018, la communauté de communes continuera la réfection de la voie communale de Peyrassoulat.

A Chéronnac, le 23 mars 2018.
Le Maire,